

DECRET N° 98-394 DU 11 novembre 1998
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire en République Démocratique du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunérations applicables aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n° 93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n° 94-440 du 2 septembre 1994 portant modifications de certaines dispositions du décret n° 93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'arrêté n° 1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu l'arrêté n° 287-SP du 21 juin 1958 fixant le règlement de la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Edouard Roger OKOULA** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République Démocratique du Congo

Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

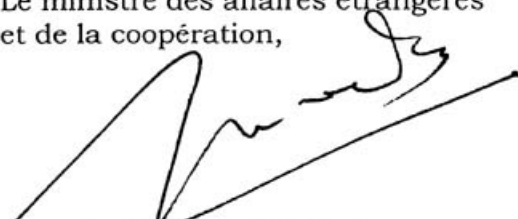
Fait à Brazzaville, le 11 novembre 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,



Rodolphe ADADA.-

Le ministre des finances
et du budget,



Mathias DZON